

CALENDRIER

Je ne suis pas satisfait.e

ENTRETIEN

1. Mon évaluateur me propose une date d'entretien

Au moins 8 jours

2. Je passe mon entretien (entre le 22/02/2023 et le 14/04/2023)

Je boycotte mon entretien

8 jours max

3. Mon évaluateur me communique mon compte-rendu

Je contacte la CGT afin de m'assurer que mon compte-rendu reflète ma valeur professionnelle

15 jours max

4. Je prends connaissance de mon compte-rendu et formule d'éventuelles observations

15 jours max

5. Mon autorité hiérarchique vise mon compte-rendu en y ajoutant d'éventuels commentaires

8 jours max

6. Je signe le compte-rendu

RECOURS HIÉRARCHIQUE

7. Je dépose un recours sur papier libre

Avec l'aide de la CGT, je rédige mon recours

15 jours max

8. Mon autorité hiérarchique notifie sa réponse (motivée en cas de refus)

8 jours max

9. J'atteste avoir pris connaissance de la réponse

RECOURS EN CAP

10.

Je formule un recours devant la CAP via le formulaire 100 SD pour les catégories A,B,C administratifs il sera examiné en CAP Nationale.

30 jours max

Avec l'aide de la CGT, je rédige mon recours devant la CAPN

Négliger l'étape de l'évaluation professionnelle serait une grave erreur. Elle est structurante dans l'évolution de votre carrière, mais le devient également dans le cadre des affectations avant de l'être un jour sans doute pour votre rémunération. Dans le cadre de votre évaluation, peut-être plus que pour le reste, ne restez pas isolés. Tournez-vous vers les militants de la CGT Finances Publiques dès la proposition d'entretien, et ce jusqu'à un éventuel recours.